

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 9 juillet 2008

**Absent excusé : AMALRIC Roland**

**Ordre du jour :**

- **Régie de transport**
- **Fonds de concours CCMB**
- **Comptes rendus Syndicats divers**
- **Plan communal de sauvegarde**
- **Service Public Assainissement Non Collectif**
- **Travaux en cours**
- **Participation Crèche de Méjannes le Clap**
- **Pla départemental d'Itinéraires de Randonnée**
- **Questions diverses**

### **REGIE DE TRANSPORT**

Monsieur le Maire indique au Conseil avoir reçu une demande pour un transport sur Alès par l'intermédiaire de la « Régie de Transport ».

Celle-ci étant en sommeil depuis 2 ans, des devis ont été demandés à divers taxis afin de connaître les tarifs actualisés.

Trois offres ont été reçues :

- GRAND Irma : 54 € TTC aller / retour jusqu'à 4 personnes transportées
- FUMEL : 84 € TTC aller / retour jusqu'à 8 personnes transportées
- CORMIER Grégory : 40 € TTC aller/ retour jusqu'à 4 personnes transportées

Monsieur le Maire informe également le Conseil qu'une requête, auprès du Syndicat Mixte des transports publics du bassin d'Alès, a été déposée afin de bénéficier d'un « transport à la demande » sous la forme d'un taxi-bus.

Cette solution ne représenterait aucun coût pour la commune et celui facturé à l'utilisateur serait minime.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'attendre la réponse du Syndicat Mixte car la reprise des transports par la Régie, pour une seule personne, représenterait une charge importante pour la commune.

### **FONDS DE CONCOURS CCMB**

La commune ayant réalisé d'autres opérations d'investissement, le Conseil Municipal décide, après délibération, de solliciter le solde du Fonds de Concours 2007/2008, soit 2946.10 €.

Pour mémoire, l'indemnité totale versée par la communauté des communes est de 32 779 €.

*Prise d'une délibération*

### **COMPTES RENDUS SYNDICATS DIVERS**

Les élus délégués auprès des différents Syndicats font un compte rendu de leurs dernières réunions :

- Conseil d'école et SIRP, notamment le prochain projet d'école, les sorties de l'année, les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2008/2009 et les travaux demandés par écoles.
- SIE, notamment le nouveau règlement qui prévoit les modalités de facturation des futurs branchements EDF,
- ABCèze, notamment les travaux à venir sur un tronçon de 1.5 km sur les rives de l'Alauzène, pour un montant d'environ 27 000 €, financés à 80% par le Syndicat et à 20% par la Communauté des Communes.

## **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

La commune doit impérativement mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde afin de fixer la marche à suivre pour la distribution de comprimés d'iode en cas d'accident nucléaire.

Monsieur le Maire indique être en discussion avec France Télécom pour l'installation d'un automate d'alerte téléphonique, géré par la Communauté des Communes afin de servir l'ensemble des 6 communes, toutes concernées par un Plan de sauvegarde. Cette installation pourrait d'ailleurs être utilisée pour d'autres informations.

Cependant, en parallèle, le Conseil réfléchit à la coopération de « correspondants quartiers » chargés de diffuser l'information sur un périmètre défini et permettant ainsi de quadriller la commune. Une liste sera établie et les personnes susceptibles d'accepter cette mission seront conviées à une réunion d'information.

## **SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune doit signifier au Syndicat Mixte du Pays des Cévennes la période à laquelle devraient débuter les contrôles des installations sanitaires individuelles. Le Conseil décide que ceux-ci pourront débuter dès la rentrée de septembre.

Une réunion publique sera organisée par le Syndicat Mixte afin d'informer les personnes concernées de la teneur de ce contrôle et de la réglementation en vigueur.

## **TRAVAUX EN COURS**

### **Ø Voirie village**

Afin de procéder à une réfection de la voirie de certaines rues du village fortement détériorées suite aux mises en discrétion successives des réseaux secs, trois devis ont été demandés.

Après délibération, le Conseil retient l'entreprise la mieux disante soit Joffre Travaux Publics.

### **Prise d'une délibération**

Ø **Visite de Monsieur BOUSQUET**, responsable de l'Unité Territoriale d'Alès, chargé pour le Conseil Général de l'entretien des routes départementales.

- **Amendes de Police** : le dossier déposé est en cours d'étude au Conseil Général. Des informations sur les montants accordés devraient nous parvenir bientôt, mais la partie concernant le chemin de la grande Combe devra vraisemblablement être modifiée pour être susceptible d'être retenue.
- **Aménagement entrée Nord** : le premier projet d'aménagement de traversée de village, entrée nord, devra être amendé afin de déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général pour réaliser des travaux de pluvial et de trottoir.

### **Ø Marché de Maîtrise d'œuvre travaux d'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle le programme de travaux établi dans le cadre du Schéma directeur d'Assainissement, notamment la réhabilitation des réseaux défectueux.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre compétent en la matière. Un avis d'information sera affiché en Mairie, suivi d'une consultation de 3 bureaux d'études.

Le Conseil Municipal décide, après délibération, d'approuver ce mode de consultation et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour lancer la procédure.

### **Prise d'une délibération**

Ø Suite à la mise en discrétion des réseaux secs du village, la Mairie en a profité pour réhabiliter de nombreuses installations « réseaux humides ». (eau & assainissement)

De ce fait, la commune se doit de participer au coût de remise en état de la chaussée pour un montant HT de 7 503.38 €.

### **PARTICIPATION CRECHE DE MEJANNES LE CLAP**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Mairie de Méjannes le Clap indiquant que la crèche associative « les culottes courtes » connaissant des difficultés de trésorerie, notre commune est sollicitée à hauteur de 800 € (un enfant accueilli à temps plein), afin de pérenniser le service rendu.

Fidèle à sa position qui refuse les aides individuelles et dans un souci d'équité (certains enfants de Brouzet fréquentant d'autres crèches non subventionnées), le Conseil Municipal indique qu'il ne peut ni ne souhaite financer l'ensemble des structures d'accueil pour la petite enfance.

Le Conseil refuse donc d'accorder une aide spécifique à la crèche associative de Méjannes le Clap.

### **PLAN DEPARTEMENTAL D'ITINERAIRES DE RANDONNEE**

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet d'Itinéraires de Randonnée conforme au Plan départemental doit être prochainement lancé par la Communauté des Communes.

La commune doit donc commencer à envisager des propositions pour anticiper les orientations du bureau d'études.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Cession de la débroussailleuse portée Brunel**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'achat d'une nouvelle tondeuse autoportée.

D'autre part, le débroussaillage des chemins communaux étant à la charge de la Communauté des Communes et :

- la débroussailleuse épareuse ne correspondant plus aux critères d'homologation en terme de sécurité,
- le personnel devant subir une formation spécifique pour l'utilisation d'un tel appareil,

la Commission travaux suggère la vente de la débroussailleuse épareuse.

Une offre d'achat ayant été faite par Monsieur DUPLAN Pascal, GAEC du Serre de l'Amant, le Conseil Municipal décide d'y donner suite, au prix de reprise fixé par les Etablissement MICHEL soit 2 000 €.

### **Prise d'une délibération**

### **Centre de Ressources de la Vie Associative de la Gardonnenque**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention émise par le Centre de Ressources de la Vie Associative de la Gardonnenque, sous la forme d'une convention de partenariat.

Ne souhaitant pas subventionner une association extérieure, le Conseil Municipal refuse d'adhérer à cette convention.

### **Sinistres déclarés en cours**

- Commune / MILESI Michel : l'entreprise VALETTE, qui a réalisé les travaux sous chaussée, est en cours d'intervention afin de détecter les causes du sinistre et d'en réparer les causes.
- Commune / Ets Bastide, Glaçons de l'Ardèche : le mur d'enceinte du Champ de Foire a été endommagé suite à une livraison de glace pour la fête votive par l'entreprise Bastide. Un devis de remise en état a été établi et la réclamation a été transmise par le Groupama à l'assureur adverse pour indemnisation.
- Vandalisme à l'école pendant la fête votive : le panneau d'affichage de l'école ainsi que les boîtes aux lettres ont été vandalisées mais le Groupama refuse la prise en charge pour acte de vandalisme isolé. Un courrier a été fait à la compagnie d'assurances afin de contester ce refus et demander de prévoir la couverture d'un tel risque.

### **GRETA**

La commune, par l'intermédiaire de la Communauté des Communes, a été consultée pour accueillir des formations au plus proche des besoins des personnes en difficulté d'insertion, afin de les aider par exemple à la réalisation d'actes administratifs.

Le Conseil indique que la commune est prête à laisser une salle à disposition mais se dispose pas de moyens permettant de lister le public concerné.